

N° de téléphone : (204) 945-2740 N° de télécopieur : (204) 948-2375
 Courrier électronique : pensions@gov.mb.ca

Le paiement doit être fait à l'ordre du MINISTRE DES FINANCES
 a / s Caissier
 401, avenue York, pièce 614
 Winnipeg (MB) R3C 0P8

Réservé à la Commission
No de dossier _____
Approuvé _____

**DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS ANNUELLE
 DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION
 DÉTERMINÉE SIMPLIFIÉ**

Exercice se terminant le
 31 décembre 20 _____ autre _____ N° d'agrément _____
 Nombre de mois dans cet exercice _____

1. **Nom du régime de retraite**
 Nom du RRCDS _____
 N° de contrat ou de police du régime de retraite à cotisation déterminée simplifié _____

2. **Administrateur du régime de retraite**
 Nom de la personne-ressource et nom et adresse de l'établissement financier responsable de l'administration du RRCDS.
 Nom de la personne-ressource _____ Titre _____
 Établissement financier _____
 Adresse postale _____
 _____ Code postal _____
 N° de téléphone _____ N° de télécopieur _____
 Adresse électronique : _____

3. **Employeurs participants** *Veillez remplir également les annexes 1 et 2.*

a) Nombre d'employeurs participants à la fin de l'exercice précédent	_____
b) AJOUTER - Nombre d'employeurs participants qui ont adhéré au régime pendant l'exercice	_____
c) SOUS-TOTAL	_____
d) SOUSTRAIRE - Nombre d'employeurs participants qui ont cessé de participer pendant l'exercice	_____
e) TOTAL - Nombre d'employeurs participants à la fin de l'exercice	_____

4. **Modifications apportées aux régimes de retraite des employeurs participants pendant l'année**
Veillez joindre une copie du document rapportant toute modification apportée au régime de retraite d'un employeur participant pendant l'exercice faisant l'objet de la présente déclaration.

5. **Membres**

a) Nombre de participants actifs à la fin de l'exercice	_____
b) Nombre de participants qui ont adhéré au régime de retraite pendant l'exercice	_____
c) SOUS-TOTAL	_____
d) Nombre de participants qui ont cessé d'être participants actifs au cours de l'exercice	_____
	Hommes Femmes
e) TOTAL - Nombre de participants actifs à la fin de l'exercice	_____

6. **Cotisations versées au régime de retraite pendant l'exercice**

a) Cotisations des participants

Obligatoires \$ _____

+ Volontaires \$ _____

Total \$ _____

b) Cotisations des employeurs participants

Obligatoires \$ _____

7. **Renseignements sur les investissements**

a) Le régime prévoit-il un énoncé écrit des politiques et méthodes d'investissement qui est conforme à la *Loi sur les prestations de pension*?

Oui Non

b) Le relevé écrit des politiques et méthodes d'investissement a-t-il été établi ou revu pendant l'exercice faisant l'objet de la présente déclaration?

Oui Non

8. **Certification de l'employeur**

Les règlements exigent que les employeurs participants fournissent à l'établissement financier une attestation de remise des cotisations requises pendant l'exercice. **Tous** les employeurs participants ont-ils déposé l'attestation prescrite pour l'exercice faisant l'objet de la présente déclaration?

Oui Non

Dans la négative, veuillez fournir des précisions.

9. **Droits de dépôt annuels**

Veuillez joindre un chèque de 250 \$ libellé à l'ordre du MINISTRE DES FINANCES.

10. **Certification de l'établissement financier**

Je déclare par la présente que, pour autant que je sache et d'après les renseignements fournis par les employeurs participants :

a) le régime de retraite a été administré d'après ses dispositions et ses conditions, conformément à la *Loi sur les prestations de pension* et à ses règlements;

b) les éléments d'actif du régime de retraite ont été investis conformément aux exigences de la *Loi sur les prestations de pension* et à celles de l'énoncé écrit des politiques et méthodes d'investissement;

c) les renseignements contenus dans la présente déclaration de renseignements annuelle et dans ses annexes sont justes et véridiques.

Date _____

Signature du responsable de l'établissement financier

Nom (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

Titre ou poste

Établissement financier

ANNEXE 1

Renseignements concernant les nouveaux employeurs participants

Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque nouvel employeur qui a adhéré au régime de retraite depuis la fin de l'année précédente. *Veillez joindre à cette déclaration une copie du texte du régime de retraite des nouveaux employeurs et de toute modification qui a pu être apportée.*

1.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

2.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

3.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

4.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

5.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

6.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

7.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

8.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

9.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

10.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

11.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

12.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

13.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

14.

Employeur :
Adresse postale :
Nombres de participants au régime de retraite à la date d'effet de la participation: Hommes : Femmes :

ANNEXE 2 Employeurs qui ont cessé de participer pendant l'exercice

Veuillez fournir les renseignements suivants pour tous les employeurs qui ont cessé de participer au régime en cours d'exercice.

1.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

2.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

3.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

4.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

5.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

6.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

7.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

8.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

9.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

10.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

11.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS <input type="checkbox"/>	
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier <input type="checkbox"/>	
Établissement d'un nouveau RRCDS <input type="checkbox"/>	

12.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

13.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

14.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

15.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

16.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

17.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

18.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

19.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

20.

Employeur :	Date de cessation :
Cessation de participation de l'employeur au RRCDS	<input type="checkbox"/>
Transfert au RRCDS d'un autre établissement financier	<input type="checkbox"/>
Établissement d'un nouveau RRCDS	<input type="checkbox"/>

**DÉCLARATION CERTIFIÉE DE
L'EMPLOYEUR PARTICIPANT
DANS LE CADRE D'UN RÉGIME DE
RETRAITE À COTISATION
DÉTERMINÉE SIMPLIFIÉ**
(Règlement sur les prestations de pension, article 51)

L'article 51 du règlement sur les prestations de pension cite ce qui suit :

Renseignements sur les cotisations

51 Au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice d'un régime de retraite simplifié, les employeurs participants fournissent à l'établissement financier qui administre le régime une déclaration certifiée par eux et en la forme prescrite par la Commission faisant état des cotisations qui y ont été versées au cours de l'exercice précédent et indiquant si toutes les cotisations obligatoires de cet exercice ont été versées.

Exercice se terminant le 31 décembre 20 _____ autre _____ N° d'agrément _____

Nom du RRCDS _____

N° de contrat ou de police du régime de retraite à cotisation déterminée simplifié (le cas échéant) _____

Nom et adresse de l'employeur participant

Nom _____

Adresse postale _____

Code postal _____

N° de téléphone _____ N° de télécopieur _____ Adresse électronique : _____

J'atteste par la présente que, pour autant que je sache, les cotisations versées au régime ou au fond de retraite simplifié pour l'exercice faisant l'objet de la présente déclaration sont au moins égales aux cotisations requises en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* et de ses règlements.

Date _____

Signature

Nom (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

Titre ou poste

Titre ou poste auprès de l'employeur participant

Veuillez retourner le présent formulaire dûment rempli et signé à l'adresse suivante :

Nom et adresse de l'établissement financier responsable de l'administration du régime de retraite à cotisation déterminée simplifié

Nom _____

Adresse postale _____

_____ Code postale _____



L'ANNEXE DE L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

1. Identification Numéro de l'Agence des douanes du revenu du Canada :

Les livres et les registres sont-ils conservés à l'adresse ci-dessus? Oui _____, ou sinon, indiquez où ils sont conservés :

Ville : _____ Province : _____

2. Données financières (pour l'exercice du régime)

Montants transférés d'autres régimes Ligne 1 _____

Revenus nets de placements (ou pertes) Ligne 2 _____

Paiement de prestations Ligne 3 _____

Transfert de prestations à d'autres régimes Ligne 4 _____

Actif (valeur au marché) au début de l'exercice..... Ligne 5 _____

Actif (valeur au marché) à la fin de l'exercice Ligne 6 _____

3. Le régime a-t-il cessé ou est-il devenu inactif pendant l'année visée ou au cours d'une année précédente?

Oui _____ Non _____

Dans l'affirmative, veuillez donner les renseignements suivants :

- la date réelle de la cessation du régime : ____/____/____, s'il y a lieu, AA MM JJ
la date de la distribution définitive des fonds : ____/____/____. AA MM JJ

Si vous avez répondu oui, passez à la rubrique intitulée «Attestation» sur la formule principale.

4. Combien de participants actifs étaient des personnes rattachées à l'employeur? _____

5. Combien d'employeurs participaient au régime à la fin de l'exercice du régime? _____

Dans le cas d'un régime interentreprise déterminé, passez à la rubrique intitulée «Attestation». Dans le cas d'un régime interentreprise, passez au point 9. Pour les autres régimes, passez au point 6.

6. Indiquez si des participants au régime participent aussi à l'un ou l'autre des régimes suivants :

- un autre régime de pension agréé (RPA) ou un autre régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) offert par le répondant du régime? Oui _____ Non _____
un RPA ou RPDB d'un autre répondant qui a un lien de dépendance avec le répondant du régime? Oui _____ Non _____

7. Des personnes rattachées ont-elles commencé à participer au régime ou ont-elles cessé de participer au régime pendant l'exercice du régime? Oui _____ Non _____

8. Durant l'exercice du régime, une personne ou un groupe de personnes ont-ils acquis le contrôle de la société qui répond du régime? Oui _____ Non _____ S.O. _____

Dans le cas d'un régime à cotisations déterminées, passez à la rubrique intitulée «Attestation». Pour les autres régimes, passez au point 9.

9. Des prestations pour services passés postérieurs à 1989 ont-elles été versées à des participants au régime pendant l'exercice du régime? Oui _____ Non _____

10. Des prestations pour services passés antérieurs à 1992 ont-elles été versées à des participants au régime qui étaient des personnes rattachées pendant l'exercice du régime? Oui _____ Non _____

Passez à la rubrique intitulée «attestation» à la page 3.

SECTION 1 - Nom du régime de retraite

Chaque régime de retraite à cotisation déterminée simplifiée (RRCDS) faisant l'objet d'une demande d'agrément doit avoir un nom qui le distingue de tous les autres régimes de retraite. Le nom du régime de retraite doit contenir l'appellation « régime de retraite à cotisation déterminée simplifiée ».

SECTION 2 - Administrateur du régime de retraite

L'établissement financier qui offre le RRCDS doit aussi l'administrer. Le nom et le titre de la personne responsable du RRCDS pour l'établissement financier, ainsi que le nom et l'adresse au complet du siège social de l'établissement financier responsable de l'administration du régime de retraite doivent figurer dans cette section.

SECTION 3 - Employeurs participants

Dans cette section, on précise s'il y a eu augmentation ou diminution du nombre d'employeurs participants pendant l'exercice dont fait l'objet la déclaration de renseignements. En ce qui concerne les nouveaux employeurs participants qui ont adhéré au régime de retraite depuis la fin de l'exercice précédent, ou s'il s'agit de la première déclaration de renseignements annuelle, depuis la demande d'agrément du RRCDS, l'annexe 1 doit être remplie. *Une copie du texte du régime de retraite de tout nouvel employeur participant et de toute modification doit être jointe à la déclaration de renseignements annuelle. L'annexe 2 doit être remplie par les employeurs qui ont cessé de participer au cours de cette période.*

SECTION 4 - Modifications au régime de retraite

Une copie du texte de toute modification apportée au régime de retraite d'un employeur participant doit être fournie avec la déclaration. Une copie de toute modification apportée à tout autre document constitutif doit être déposée auprès de la Commission par l'établissement financier, conformément au paragraphe 9(2) du règlement.

SECTION 5 - Membres

Dans cette section, on doit inscrire tout changement au nombre total de participants.

a) Nombre de participants actifs à la fin de l'exercice : ce nombre devrait correspondre à celui de la section 5 e) de la déclaration de renseignements annuelle de l'année précédente. S'il s'agit de la déclaration remplie à la fin du premier exercice du régime, veuillez inscrire « néant » dans cette section.

b) Nombre de participants qui ont adhéré au régime de retraite pendant l'exercice : veuillez donner le nombre total d'employés qui ont adhéré au régime de retraite soit à titre de nouveaux participants au régime d'un employeur participant ou à titre de nouveaux participants d'un nouvel employeur participant. Si la déclaration est remplie à la fin du premier exercice du régime, veuillez inscrire le nombre total de nouveaux participants dans cette section.

c) Sous-total : faire la somme des chiffres des sections a) et b).

d) Nombre de participants qui ont cessé d'être participants actifs au cours de l'exercice : inscrire le nombre total de participants qui ont cessé d'adhérer au régime de retraite, soit pour raisons de licenciement, de décès avant la retraite, de retraite ou de cessation du régime de retraite.

e) Total : déduire le nombre total de cessations d) du sous-total des participants actifs c) pour obtenir le nombre total de participants actifs à la fin de l'exercice du régime.

SECTION 6 - Cotisations versées au régime de retraite

Dans cette section, on précise le total des cotisations faites au cours de l'exercice qui fait l'objet de la déclaration, par tous les participants actifs au régime et par les employeurs participants. (Veuillez indiquer le montant total en dollars versé pendant l'année ou la période faisant l'objet de la déclaration.)

a) **Cotisations obligatoires des participants** : sommes payées par les participants pendant l'année faisant l'objet de la déclaration.

Cotisations volontaires : toute somme payée par le participant sur une base volontaire. Veuillez inscrire « sans objet » si aucune somme n'a été versée à titre volontaire.

Total : faites la somme des paiements obligatoires et des paiements volontaires.

b) **Cotisations obligatoires des employeurs** : sommes payées par tous les employeurs participants au cours de l'année faisant l'objet de la déclaration et qui sont requises d'après l'entente ou les conditions du régime de retraite de l'employeur participant. **Ceci ne comprend pas les frais d'administration.**

SECTION 7 - Renseignements sur les investissements

a) L'administrateur du régime de retraite doit rédiger un énoncé écrit des politiques et méthodes d'investissement quant au portefeuille d'investissements et de prêts du régime. L'administrateur doit s'assurer que cet énoncé tienne compte de tous les facteurs qui pourraient influencer le régime de retraite et à la solvabilité du régime et à sa capacité de respecter ses obligations financières. L'énoncé écrit devrait inclure les éléments suivants :

- une description des facteurs pris en considération dans l'établissement de l'énoncé, incluant le type de régime de retraite et la nature du passif;
- les catégories d'investissements et de prêts autorisées et interdites, incluant les instruments dérivés, les options et les contrats à terme normalisés;
- les exigences de diversification du portefeuille d'investissements;
- la politique de combinaison des avoirs en portefeuille et les attentes quant au taux de rendement;
- les exigences du régime quant aux actifs liquides;
- une politique concernant le prêt d'argent ou de titres;
- une politique concernant la conservation ou la délégation du droit de vote acquis à la suite d'investissements;
- la justification et les méthodes d'évaluation des investissements qui ne sont pas régulièrement cotés en bourse;
- une politique concernant les conflits d'intérêt, y compris les critères de divulgation des conflits d'intérêt.

b) Tous les régimes de retraite doivent être accompagnés d'énoncés des politiques et méthodes d'investissement. L'administrateur est tenu de revoir et de confirmer ou de réviser l'énoncé des politiques et méthodes d'investissement au moins une fois par exercice. *Veuillez noter qu'on n'est pas tenu de déposer l'énoncé des politiques et méthodes d'investissement auprès de la Commission des pensions.*

SECTION 8 - Certification de l'employeur

Tout employeur participant doit fournir à l'établissement financier qui administre son RRCDS une déclaration certifiant que toutes les cotisations requises pour l'exercice ont été payées au régime, au plus tard trois mois après la fin de l'exercice du régime. L'établissement financier responsable d'administrer le RRCDS doit confirmer que **tous** les employeurs participants ont déposé les certifications requises pour les cotisations au RRCDS pour l'année faisant l'objet de la déclaration, ou donner les noms des employeurs participants qui n'ont pas déposé ce document tel que requis.

SECTION 9 - Droits de dépôt

La déclaration de renseignements annuelle pour un RRCDS doit être déposée auprès de la Commission des pensions dans les six mois suivant la fin de l'exercice du régime de retraite. L'établissement financier a la responsabilité de s'assurer que les déclarations sont déposées dans les délais prescrits. Toute déclaration doit être accompagnée de droits s'élevant à 250 \$. Le chèque ou mandat doit être libellé à l'ordre du **ministre des Finances**.

SECTION 10 - Certification de l'établissement financier

La partie de la déclaration concernant la certification doit être remplie et signée par une personne autorisée de l'établissement financier responsable de l'administration du RRCDS.

Comment remplir l'annexe de l'Agence des douanes et du revenu du Canada

1. Entrez le numéro d'inscription à sept chiffres de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.
2. Il est noté que le total des lignes 1 à 4 peut ne pas être égal à la différence entre le montant de l'actif au début de l'exercice du régime et celui de la fin de l'exercice du régime. Inscrivez les renseignements suivants:

Ligne 1 - le total des montants transférés d'autres régimes de pensions agréés (RPA), de régimes de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), de fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), etc.

Ligne 2 - les revenus nets de placements ou les pertes nettes

Ligne 3 - le montant total des prestations versées

Ligne 4 - le montant total de tous les transferts à d'autres régimes, y compris les régimes de pension agréés, les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les fonds enregistrés de revenu de retraite

Ligne 5 - la valeur au marché de l'actif au début de l'exercice du régime

Ligne 6 - la valeur au marché de l'actif à la fin de l'exercice du régime

3. Un régime cessé lorsque des cotisations ont cessé d'être versées ou que les participants ont cessé d'accumuler des prestations.

Un régime inactif est un régime auquel le répondant a mis fin, mais pour lequel l'ensemble des fonds n'a pas été versé. À titre d'exemple, les régimes inactifs comprennent les éléments suivants:

- aucun participant actif ne participe au régime, mais l'employeur continue de verser des prestations qu'il puisse dans les fonds du régime;
- les fonds du régime sont maintenus pour l'achat ultérieur de prestations, mais le régime a conservé l'agrément accordé par Revenu Canada.

4. De façon générale, une personne est rattachée lorsqu'elle remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- elle possède, directement ou indirectement, au moins 10 p. 100 des actions émises d'une catégorie du capital-actions de l'employeur ou d'une société liée à ce dernier;
- elle a un lien de dépendance avec l'employeur;
- elle est actionnaire désigné de l'employeur selon la définition donnée au paragraphe 248(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Après le point 5, les administrateurs de régime interentreprises déterminé (RIED), doivent passer à la rubrique intitulée «Attestation»

Un RIED possède les caractéristiques suivantes:

- le régime est un régime interentreprises (RIE) (voir la définition ci-dessous);
- des employeurs participent au régime en vertu d'une convention collective et les cotisations sont calculées selon une formule établie par négociation.
- les cotisations de l'employeur sont calculées selon le nombre d'heures de travail que l'employé a effectuées ou selon d'autres facteurs similaires;
- la totalité ou la quasi-totalité (90 p. 100 est acceptable) des employeurs participants sont assujettis à l'impôt;
- on s'attend à ce qu'au moins 15 employeurs n'ayant aucun lien entre eux cotisent au régime pour l'année, ou qu'au moins 10 p. 100 des participants actifs travaillent pour plus d'un employeur participant durant l'année.

Pour connaître la définition complète d'un RIED, veuillez lire l'article 8510 du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Après le point 5, les administrateurs de régime interentreprises (RIE), doivent passer au point 9.

Un RIE est un régime pour lequel, il est raisonnable en début d'année, de s'attendre à ce qu'en aucun temps durant l'année plus de 95 p. 100 des participants actifs au régime travaillent pour un seul employeur ou groupe d'employeurs liés. Pour connaître la définition complète d'un RIE, veuillez lire le paragraphe 8500(1) du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

7. Voir la définition de personne rattachée au point 4 ci-dessus.
8. Si le répondant du régime est une société indiquez s'il a eu un changement de contrôle de la société pendant l'exercice du régime. Si le répondant du régime n'est pas une société cochez la case S.O. sans objet.

Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'annexe, veuillez communiquer avec le service des renseignements généraux de l'Agence des douanes et du revenu du Canada en composant le (613) 954-0419.